



1<sup>er</sup> janvier 2017

## L'ecodesign : origines et perspectives

- Les accords de KYOTO (1997), la COP21 (Paris 2015) et la COP22 (Marrakech 2016) fixent des objectifs de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.
- La directive Ecodesign 2009/125/CE définit une trame pour tous les équipements consommateurs d'énergie. Elle est obligatoire pour tous les produits commercialisés et utilisés dans l'union européenne.
- Les réglementations découlant de l'ecodesign par famille de produit fixent des efficacités minimales à atteindre en 2 étapes.

## Règlements

Résultat de l'ecodesign des règlements obligatoires d'application, sans que les gouvernements des pays aient à les transposer en règlements nationaux et décrets d'application :

- **Les moteurs électriques CE 640/2009 :**  
Étape 1 : 16 juin 2011. . . . . moteurs IE2  
Étape 2 : 1<sup>er</sup> janvier 2015. . . moteurs IE3 si P>7,5 kW  
Étape 3 : 1<sup>er</sup> janvier 2017. . . moteurs IE3
- **Les ventilateurs UE 327/2011 :**  
Étape 1 : 1<sup>er</sup> janvier 2013  
Étape 2 : 1<sup>er</sup> janvier 2015
- **Les climatiseurs (P<12kW) et les ventilateurs de confort UE 206/2012 :**  
Étape 1 : 1<sup>er</sup> janvier 2013  
Étape 2 : 1<sup>er</sup> janvier 2014
- **Les unités de ventilation UE 1253/2014 :**  
Étape 1 : 1<sup>er</sup> janvier 2016  
Étape 2 : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **Les dispositifs de chauffage des locaux et les dispositifs de chauffage mixtes UE 813/2013 :**  
Étape 1 : 26 septembre 2015  
Étape 2 : 26 septembre 2017
- **Les refroidisseurs industriels basse température et unités de condensation UE 2015/1095 (dédié aux applications industrielles et/ou de réfrigération) :**  
Étape 1 : 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Étape 2 : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **Les appareils de chauffage à air, les appareils de refroidissement, les refroidisseurs industriels haute température et les ventilo-convecteurs UE 2016/2281 :**  
Étape 1 : 1<sup>er</sup> juillet 2018  
Étape 2 : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Ne sont pas en lien avec l'ecodesign mais sont aussi des directives et règlements européens :

- F gaz (UE 517/2014) sur l'utilisation des fluides frigorigènes,
- DESP (2014/68/UE) pour les équipements sous pression,
- DEEE (2012/19/UE) pour la gestion des déchets des équipements électriques et électroniques,
- La directive machine (2006/42/CE),
- La directive basse tension (2014/35/UE),
- La directive gérant les émissions électromagnétiques (2014/30/UE)....



## Quels produits des gammes VENTILO-CONVECTEURS sont concernés par le règlement UE 2016/2281 ?

### Seront concernés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Tous les ventilo-convecteurs LENNOX, sans performance minimale à atteindre.

### Ne sont pas concernés :

- Les unités EQUITHERM (ventilateur d'aération (ou ventilateur de brassage carrossé)), inclus dans le règlement n° 327/2011).

## Gammes concernées

ALLEGRA



INALTO



ARMONIA



ARIA 2



COMFAIR HV



COMFAIR HD



AXIL



## Un nouveau document

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, chaque machine sera livrée avec une liste de données comme définie dans le règlement UE 2281/2016.

### Puissance frigorifique

Informations d'identification du ou des modèles:

Elément	Symbole	Valeur	Unité	Elément	Symbole	Valeur	Unité
Puissance frigorifique (sensible)	$P_{rated, c}$		kW	Puissance électrique absorbée total	$P_{elec}$		kW
Puissance frigorifique (latente)	$P_{rated, c}$		kW	Niveau de puissance acoustique (pour chaque réglage de la vitesse si disponible)	$L_{WA}$	-	dB
Puissance calorifique	$P_{rated, h}$		kW				
Cordonnées de contact	Nom et adresse du fabricant ou de son mandataire						

Puissance calorifique

Niveaux de puissance acoustique à l'extérieur et à l'intérieur

1<sup>er</sup> janvier 2017  
Rév. 02/2018